

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

AUGMENTATION MINEURE DE CAPACITÉ DE STOCKAGE DE DÉCHETS EN AMONT DE LA LIGNE DE PRÉ-TRAITEMENT DU SITE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RVM ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MASSANT VINCENT (GERANT)

RCS / SIRET

3 8 0 1 3 8 5 3 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b) Modification ICPE à autorisation avec passage du seuil de l'autorisation pour le projet pris seul	2713-1 (2 420 m <sup>2</sup> , pas de changement en emprise) 2718-1/3550 (130 t, augmentation de 45t pour un passage à 175 t)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ne nécessite aucune construction ni aucune démolition. Il s'agit de permettre à la société d'augmenter l'entreposage temporaire sur son site sur une plate-forme dédiée déjà existante et déjà usitée à cet effet des déchets dangereux et non dangereux déjà accueillis sur site à hauteur de 45 t maximum de déchets dangereux ou de 135t de déchets non dangereux. Ces déchets sont emballés en big-bag double-sache à l'abri de tout risque de contact avec les eaux météoriques.

L'emprise de la dalle (plateforme n°1) déjà dédiée à cet effet ne changera pas. Aucune rubrique IOTA n'est concernée par le projet.

## 4.2 Objectifs du projet

La société RVM ENVIRONNEMENT située sur le territoire communal de COULOMBS a depuis peu connu un changement de direction de son site.

Suite à ce changement de gérance, les anciennes procédures itérées par l'équipe dirigeante anciennement aux commandes ont été interrompues. Ainsi, dans le but de pouvoir financer convenablement ces actions (qui ne sont pas l'objet du présent dossier), l'exploitant a besoin de renforcer ses activités actuelles en les pérennisant d'une part et en les optimisant d'une autre part. Pour pérenniser son chiffre d'affaires et ses emplois, le site doit augmenter sa réactivité vis-à-vis de clients demandeurs en offrant une possibilité de transit et d'entreposage temporaire de déchets avant traitement plus rapide et souple qu'actuellement sans modifier sa capacité de pré-traitement actuelle. Pour ce faire, le seul levier disponible à l'échelle du site est d'être en mesure d'augmenter le stockage (transit) amont à l'installation de traitement et permettre à plusieurs camions de venir livrer le même jour sans se retrouver avec un stockage au-delà des limites permises par l'arrêté préfectoral actuel du site. Cette augmentation de stockage aura un effet bénéfique très intéressant pour le site pour permettre de lisser la production sans risquer des ruptures de charges par manque de flux entrant, notamment en cas de décalage de livraison par les transporteurs de déchets. Ce fonctionnement serein sera un atout indéniable pour la société et son fonctionnement routinier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le site a besoin de mettre en service au plus vite ce projet qui ne nécessite aucune construction ni démolition ni aucune procédure d'un point de vue urbanisme.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste uniquement à augmenter la quantité de déchets susceptibles d'être présentes sur site en amont du traitement qui est existant.

Les procédés sur site (traitements, ...) ne seront en aucun cas remis en question par le projet.

Le rythme de travail n'augmentera pas.

Le stockage en amont de tout ceci n'aura pas d'influence sur les capacités de traitement du site ou sur la quantité totale annuelle traitée sur site. La quantité moyenne sur site en mensuelle n'évoluera pas non plus.

Seule l'influence positive d'absence de rupture de charge est attendue.

Conformément à la réglementation, un registre chronologique est tenu par la société pour les déchets entrants et pour les déchets sortants. Ce registre est tenu à la disposition des Installations Classées.

Les modes opératoires d'acceptation des déchets sur site n'évolueront pas avec le projet.

La provenance des déchets n'évoluera pas avec le projet.

Le site ne sollicite aucune modification de sa zone de chalandise actuellement autorisée ni des standards qu'elle respecte pour l'entrée des déchets sur son site.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet en parallèle d'un Porter à Connaissance uniquement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Augmentation de l'entreposage temporaire de déchets dangereux ou non dangereux sur site.	Déchets dangereux 175 t (+ 45t) > Rubrique 2718/3550 (seuil de 50t non dépassé) ou Déchets non dangereux 325 t (+ 135t) > Rubrique 2713 en m <sup>2</sup> (pas d'évolution stagnation à 2 420 m <sup>2</sup> )

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Prouais - D 21  
28210 COULOMBS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01° 32' 31 "E Lat. 48° 40' 35 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société RVM est autorisée à exploiter une installation classée soumise à Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement selon son arrêté préfectoral du 18 mai 2000 via des antériorités par courrier notamment au titre de la rubrique 3550 (courrier du 31 décembre 2015).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À noter que la zone naturelle recensée par l'INPN la plus proche du site se situe à plus de 650 m à l'Ouest, il s'agit de la NATURA 2000 FR2400552 (Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents) suivie encore un peu plus à l'Ouest (1,6 km) de la ZNIEFF de Type I n°240009778 dite Coteau Du Bois De Ruffin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous noterons que le site ne se situe pas dans le giron d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques. L'établissement Seveso seuil haut le plus proche du site correspond à la société PRIMAGAZ CGP située à environ 20 km au Sud du site. Ce site est couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dont le zonage n'atteint pas le site RVM ENVIRONNEMENT. L'établissement Seveso seuil bas le plus proche du site correspond à la société Soufflet Agriculture implantée à environ 16 km à l'Ouest.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé au droit du site RVM. En revanche, RVM est inscrit comme un site BASIAS sur le site Infoterre du BRGM sous la référence CEN2800766 (depuis 1969 activités de Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.))
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "Nappe de l'Albien et du Néocomien"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est important de noter que le projet ne se situe en aucun cas dans un périmètre de protection de captage pour l'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En ce qui concerne le patrimoine bâti, selon l'atlas du patrimoine, le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de monuments historiques ni à proximité immédiate de sites classés ou inscrits. À noter que le périmètre (AC1) de protection de monument historique le plus proche du projet est situé à environ 2,3 km au Sud de ce dernier (Ancienne Abbaye de Coulombs).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À noter que la zone naturelle recensée par l'INPN la plus proche du site se situe à plus de 650 m à l'Ouest, il s'agit de la NATURA 2000 FR2400552 (Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations nouvelles ne relèvent d'aucune rubrique visée par la loi sur l'eau (pas de construction de bâti notamment pas de nouveau prélèvement dans le milieu, pas de nouvelle imperméabilisation de surface ...). À ce titre, le projet n'est concerné par aucune rubrique dite IOTA pour une augmentation de seuil.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones d'entreposage existantes (concernées par le projet) se situent en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la ville de COULOMBS (PLUi dit Des Portes Eureliennes d'Île De France dont la dernière procédure a été approuvée le 20 février 2020 (source Géoportail de l'Urbanisme) qui autorise ce type d'activité, zone dédiée aux activités incluses ou au contact de l'espace urbain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie en rien les incidences du site dans sa globalité. Les zones Natura 2000 sont éloignées du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour mémoire, les zones d'entreposage existantes (concernées par le projet) se situent en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la ville de COULOMBS (PLUi dit Des Portes Eureliennes d'Île De France dont la dernière procédure a été approuvée le 20 février 2020 (source Géoportail de l'Urbanisme) qui autorise ce type d'activité, zone dédiée aux activités incluses ou au contact de l'espace urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comme le site dans sa globalité ne se situe pas dans un PPRT et est suffisamment éloignés des autres sites à Autorisation ou Enregistrement pour ne pas être concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comme le site dans sa globalité ne se situe pas dans une zone d'aléa ou sous un PPRN particulier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui-même ne modifie aucun usage ou procédé du site. Les déchets seront les mêmes que ceux déjà présents sur site. Le projet en lui-même n'est aucunement émetteur de substances dans l'eau ou dans l'air de manière chronique.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site engendre du trafic routier (poids lourds lors des expéditions, réception des matières premières et expédition des produits finis, des déchets...). Le projet n'engendrera pas de modification de la typologie du trafic ni des voies empruntées. Il est à noter que les remplissages de camions sont optimisés au maximum selon le besoin et le chargement nécessaire à la clientèle dans le respect des charges maximales admissibles pour le transport.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas modifier les émissions acoustiques au global site. Le projet ne sera pas une nouvelle source particulière de bruit par rapport à l'état actuel. Le site est déjà à l'origine de bruit dans son environnement et fait déjà l'objet d'un suivi au niveau de ces limites de propriétés comme des zones à émergence réglementée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en lui-même n'est pas susceptible d'être source d'odeur particulière.</p> <p>Le site en lui-même au global est lui cependant susceptible d'émettre des odeurs classiques à caractère industriel (odeurs métalliques par exemple ou issues anciennement de la pyrolyse)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité du projet sera exclusivement diurne. Aucun éclairage extérieur n'est nécessaire à l'activité en dehors d'un but sécuritaire comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Aucun nouvel éclairage ne sera installé sur le site pour ce projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de nouveau point de rejet atmosphérique par rapport à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets concernés par le projet sont et seront stockés en big-bags garantissant étanchéité et absence de contact avec les eaux météoriques. Il n'est pas attendu de ruissellement de substances dangereuses.</p> <p>Le projet engendrera des rejets liquides identique à l'actuel (uniquement des eaux de ruissellement). Les flux et leur mode de gestion seront similaires à l'actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entreposage temporaire de déchets sur site (et l'augmentation de ce dernier) n'est pas susceptible de générer des effluents de type eaux de process ou eaux d'origine sanitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nouvelle typologie de déchets ne sera émise par le site. La gestion actuelle n'en sera pas modifiée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant l'intégration paysagère, aucune construction n'est prévue dans le cadre du projet. Ainsi, aucune incidence dans ce domaine n'est attendue du fait du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu :

- de la consultation du site internet Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) "Examen au cas par cas et autres décisions" et "Avis rendus sur projets de la MRAe Centre - Val de Loire en 2021", au 26 novembre 2021,
- de la consultation du site Internet du Conseil Générale de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), "Décisions de cas par cas sur des projets" publiée au 24 novembre 2021,

Aucune des communes proches de COULOMBS (Senantes, Faverolles, Saint-Laurent-La-Gâtine, Bréchamps et Croisilles) n'expose de projet connu.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le site ne sollicite aucune modification de sa zone de chalandise actuellement autorisée ni des standards qu'elle respecte pour l'entrée des déchets sur son site.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

/

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante au droit d'un site déjà existant sur une dalle déjà construite et dédiée à cet effet. Les déchets sont déjà admis sur le site. Le site dispose déjà de ses propres arrêtés préfectoraux et le projet n'est pas susceptible d'en modifier la teneur et la portée. Les différentes caractéristiques du projet font ressortir que ce dernier ne présente aucune incidence environnementale ou technologique notable et ne nécessite aucune remise en question profonde des prescriptions qui régissent actuellement le site (outre la mise à jour des rubriques ICPE qui sont anciennes). Par conséquent, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Enfin, le site transmet en parallèle du présent CERFA aux autorités compétentes un Porter à Connaissance sur le sujet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
/

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Coulombs

le,

3 décembre 2021

Signature



# ANNEXES OBLIGATOIRES

**ANNEXE 1. DOCUMENT CERFA « INFORMATIONS NOMINATIVES  
RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE »**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Route de Prouais - D 21

Code postal

2 8 2 1 0

Localité

COULOMBS

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MASSANT

Prénom

VINCENT

Qualité

GERANT

Tél

237511430

Fax

Courriel

rvm28210@gmail.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

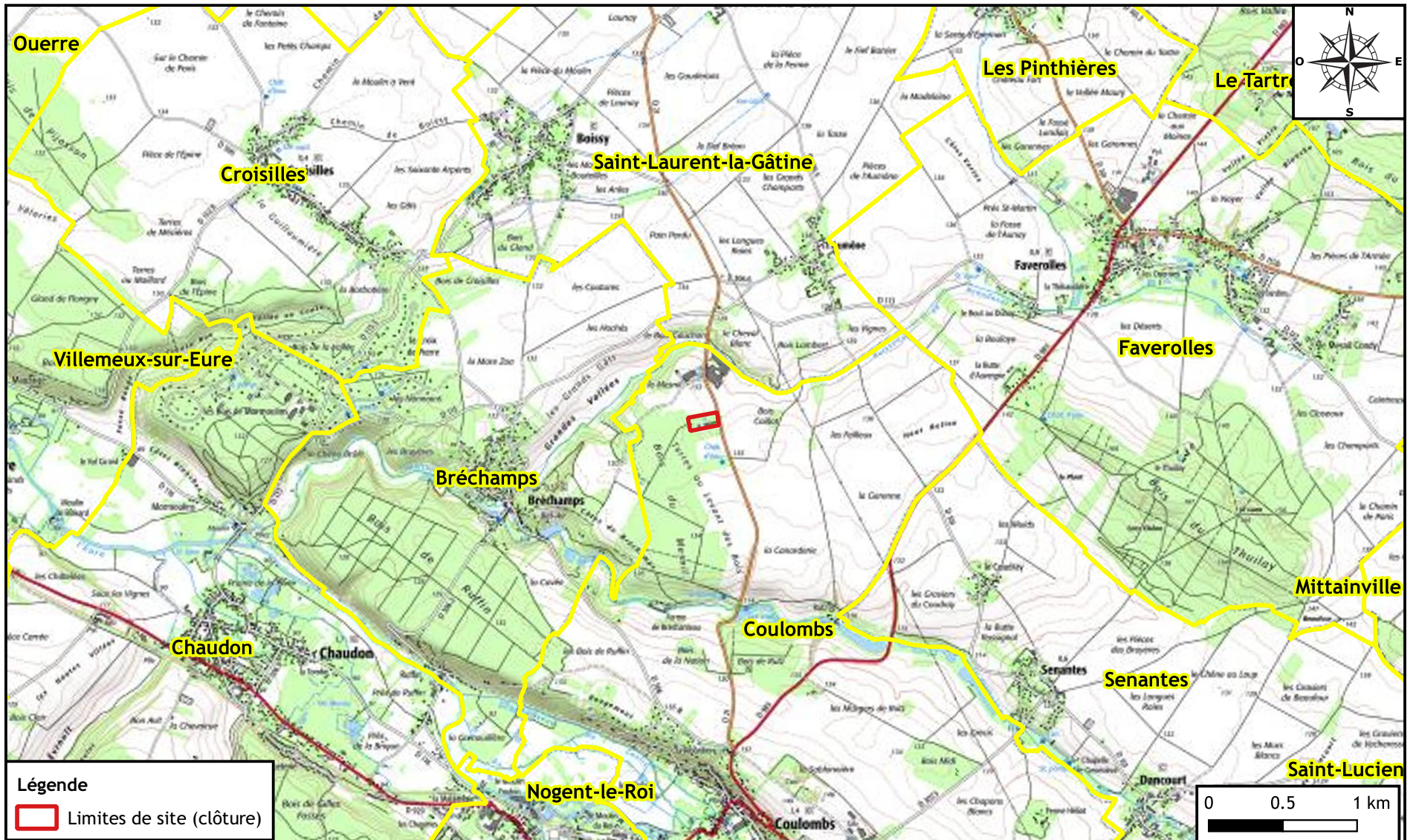
## ANNEXE 2. PLAN DE SITUATION DU PROJET AU 1/25 000





KALIÈS

# Plan de situation au 1 : 25 000

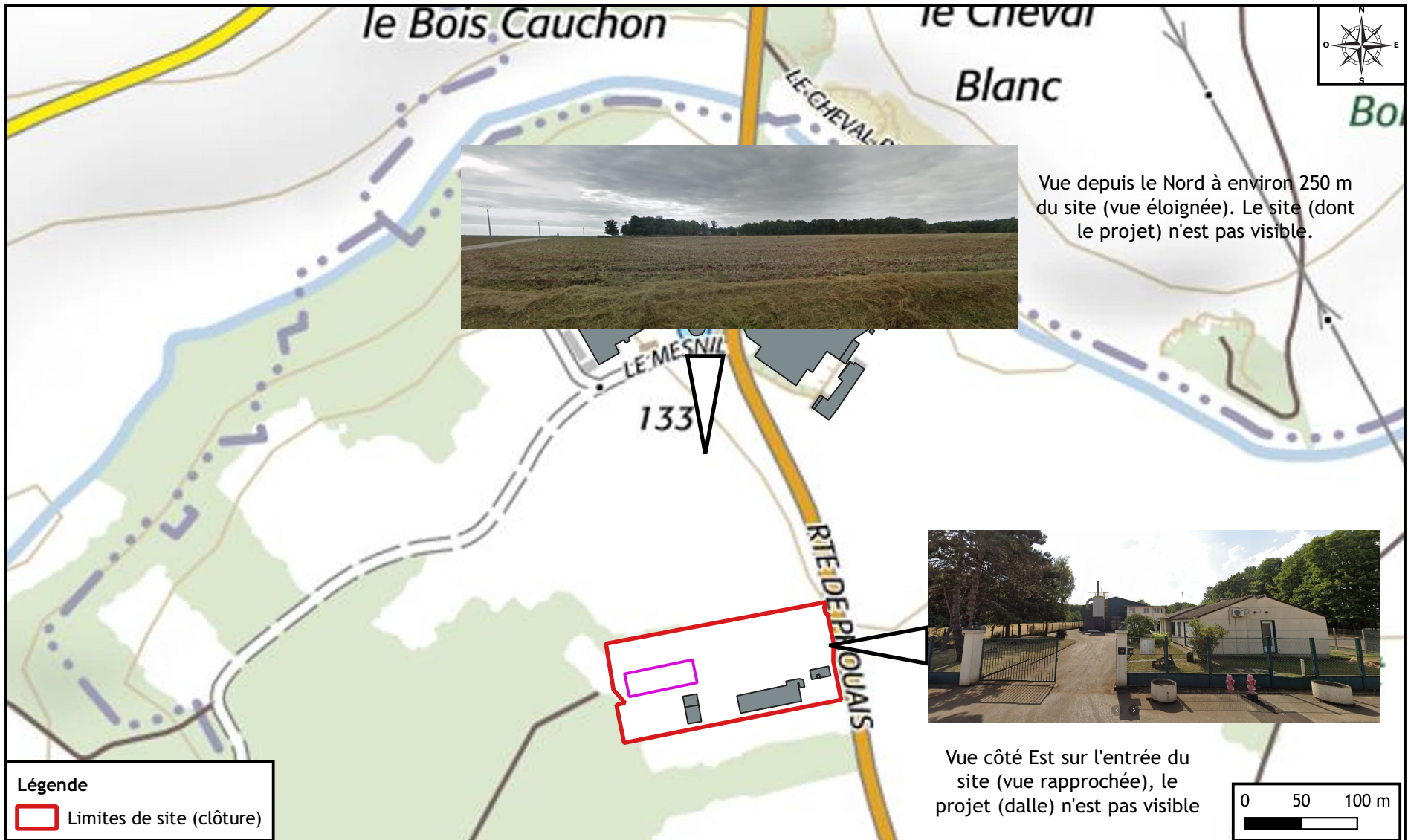


Légende  
Limites de site (clôture)

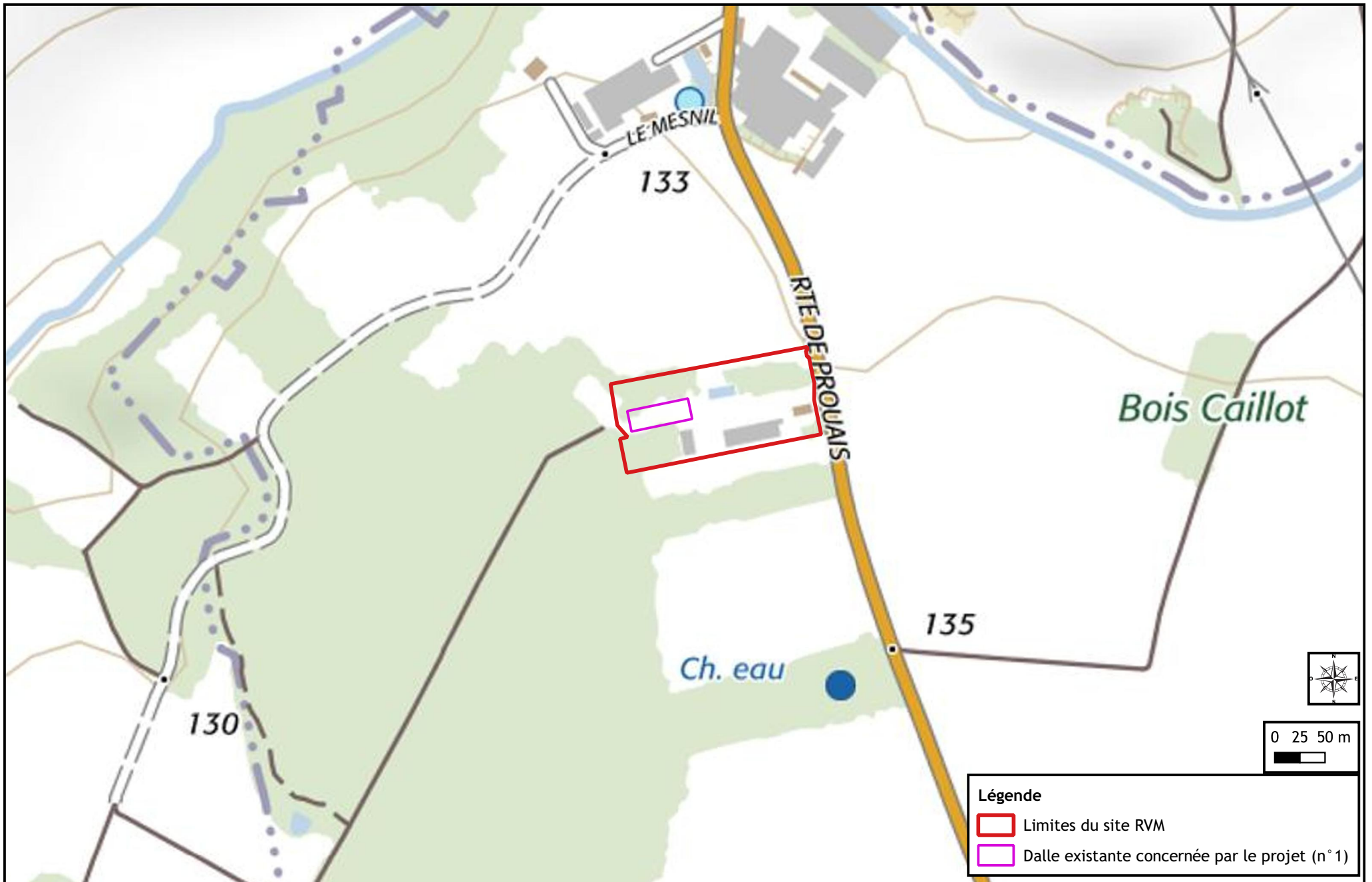
0 0.5 1 km

## ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

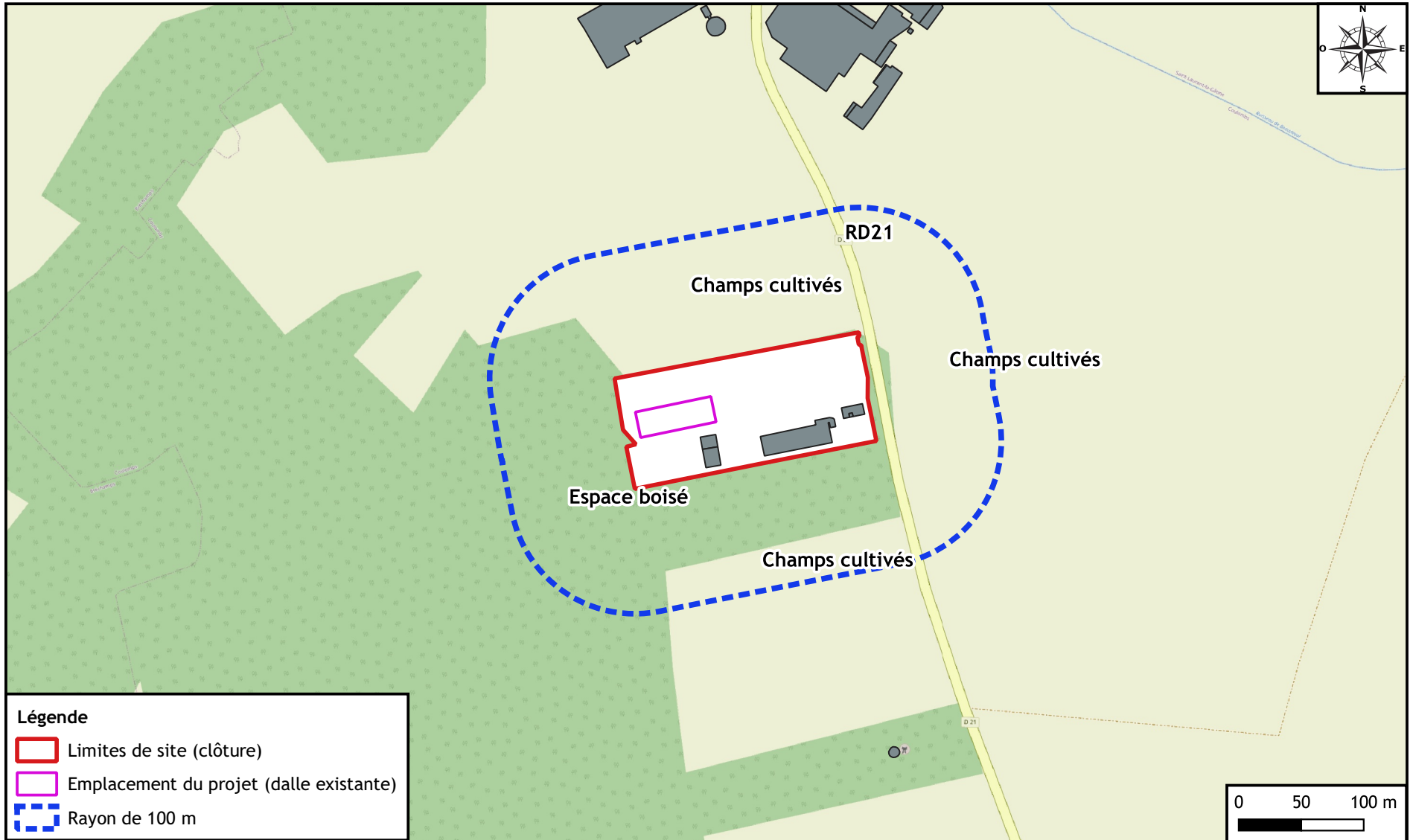
## Localisation de deux prises de vue (source GoogleStreetView 2019)






## ANNEXE 4. PLAN DU PROJET



## ANNEXE 5. PLAN DES ABORDS DU PROJET AU 1/4 500



Légende

-  Limites de site (clôture)
-  Emplacement du projet (dalle existante)
-  Rayon de 100 m

## ANNEXE 6. LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



